



*L'Atelier*  
*Mathilde Martin*  
bureau d'étude paysagiste

## PROJET PHOTOVOLTAIQUE LA RAYONNIERE (86) Etude paysagère

**Saint Maurice-de-Clouère (86)**



L'Atelier Mathilde MARTIN,  
Bureau d'étude paysagiste

7 route de Montrichard, 41120 CHAILLES

Juillet 2018

# SOMMAIRE

I.	ETUDE DE L'ETAT INITIAL.....	2
A.	A L'échelle du territoire de la commune : .....	2
1.	Description des unités paysagères et de leurs sensibilités. ....	2
2.	Caractérisation de la sensibilité visuelle du site, reportage photo rendant compte des perceptions du site depuis l'extérieur. ....	4
3.	Mise en perspective du site dans son environnement physique, géographique et patrimonial. Structure et occupation du territoire (relief, routes, végétation, patrimoine.).....	14
B.	A L'échelle du site.....	20
1.	Compréhension du site dans sa réalité physique et spatiale (relief, végétation ...) ainsi que son rapport avec l'environnement immédiat.....	20
2.	Mise en évidence de la manière dont le site s'inscrit dans une logique de maillage, de trame ou de réseau.....	24
3.	Mise en évidence des composantes humaines, historiques et culturelles du site. ....	25
II.	ANALYSE DES EFFETS SUR LE PAYSAGE .....	26
A.	Prise en compte du paysage existant .....	26
B.	Effets visuels qui en résultent.....	28
III.	SYNTHESE.....	32

## I. ETUDE DE L'ETAT INITIAL

### A. A L'échelle du territoire de la commune :

#### 1. Description des unités paysagères et de leurs sensibilités.

L'atlas des Paysages de Nouvelle Aquitaine (ex Poitou-Charentes) montre que le paysage de Saint-Maurice de Clouère est dans l'ensemble des Plaines vallonnées, boisées et plus particulièrement dans l'unité paysagère de 'la Terre des Brandes' (unité 202).

#### ➤ La Terre des Brandes

Sur des reliefs globalement peu marqués (excepté au niveau des vallées) des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée.

Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, ils ne créent pas de structures monumentales.



D13 A L'EST DE ST-MAURICE-DE-CLOUERE

Les terres de brandes (associées aux paysages de vallées qui les sillonnent) offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.



DEPUIS LA D2 AU NORD DE ST-MAURICE-DE-CLOUERE

## Atlas des paysages de Poitou-Charentes





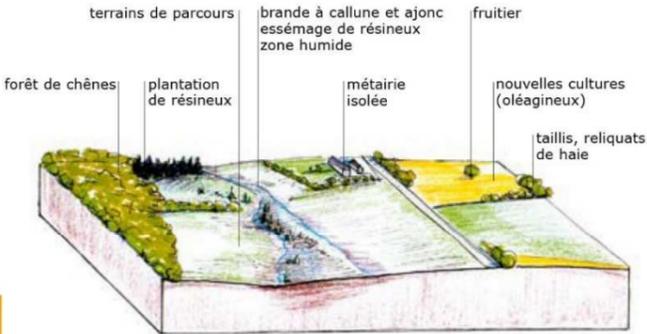
**ENTITE PAYSAGERE 202**

**LES TERRES DE BRANDES**



**Une diversité qui perdure**

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée. Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud.



**Terres de Brandes, entre «bocage» et «champagne»**

**Des végétaux et des espaces au caractère emblématique**

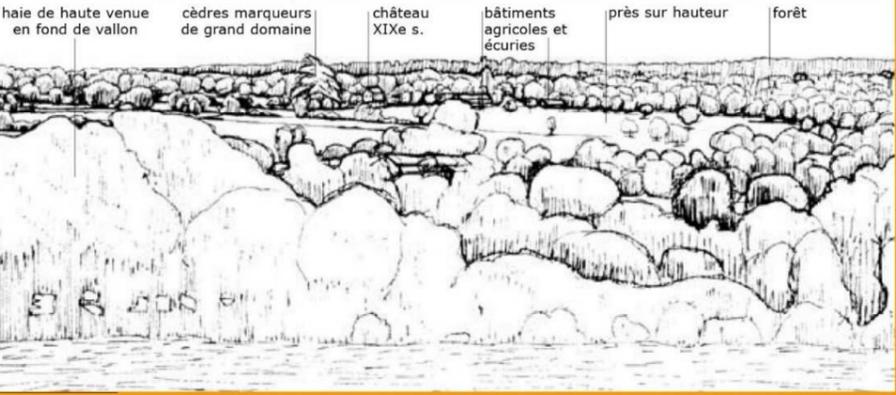
Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures plutôt moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, c'est sans jamais atteindre au monumental ; pourtant la forme adulte très ramifiée et ramassée des chênes est partout belle. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît à l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc. Les terres de brandes -associées aux paysages de vallées qui les sillonnent- offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.



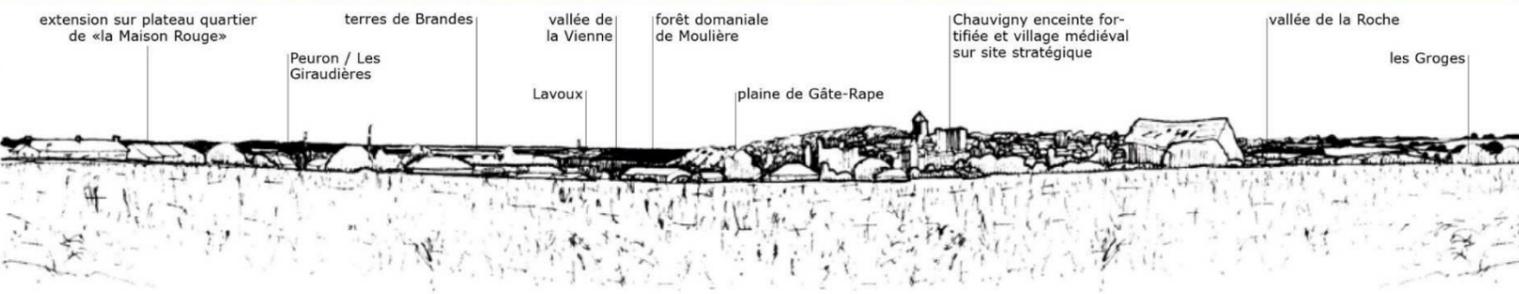
**Un vaste pays**

Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonnais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué.

**Coteaux de la Gartempe à Montmorillon**



**Plaines vallonnées et boisées à l'approche de la vallée de la Vienne à Chauvigny**



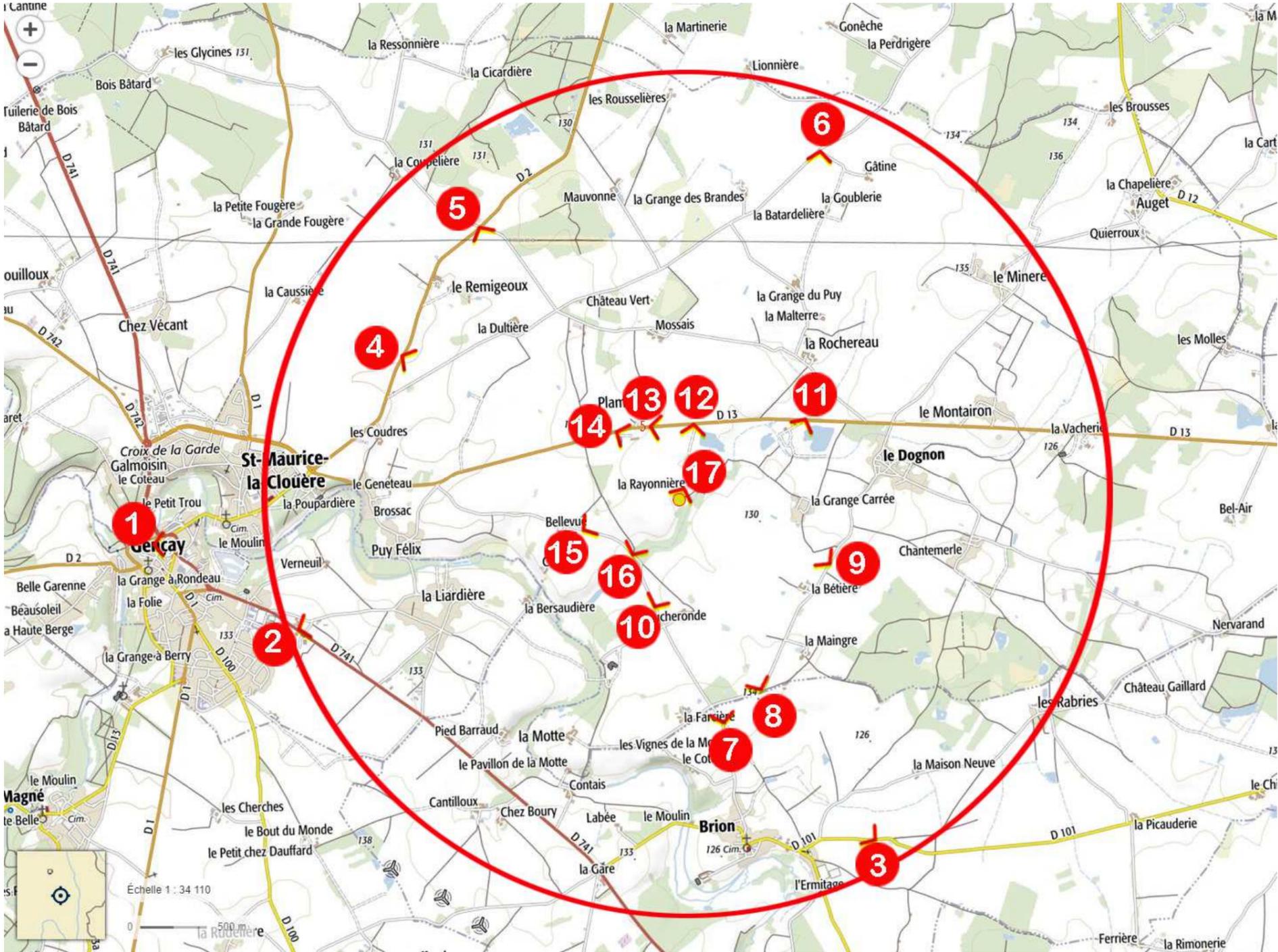
Copyrights

Réalisation Atelier Cythère  
Textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)  
Prémaquette, bloc-diagramme, croquis: © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)  
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



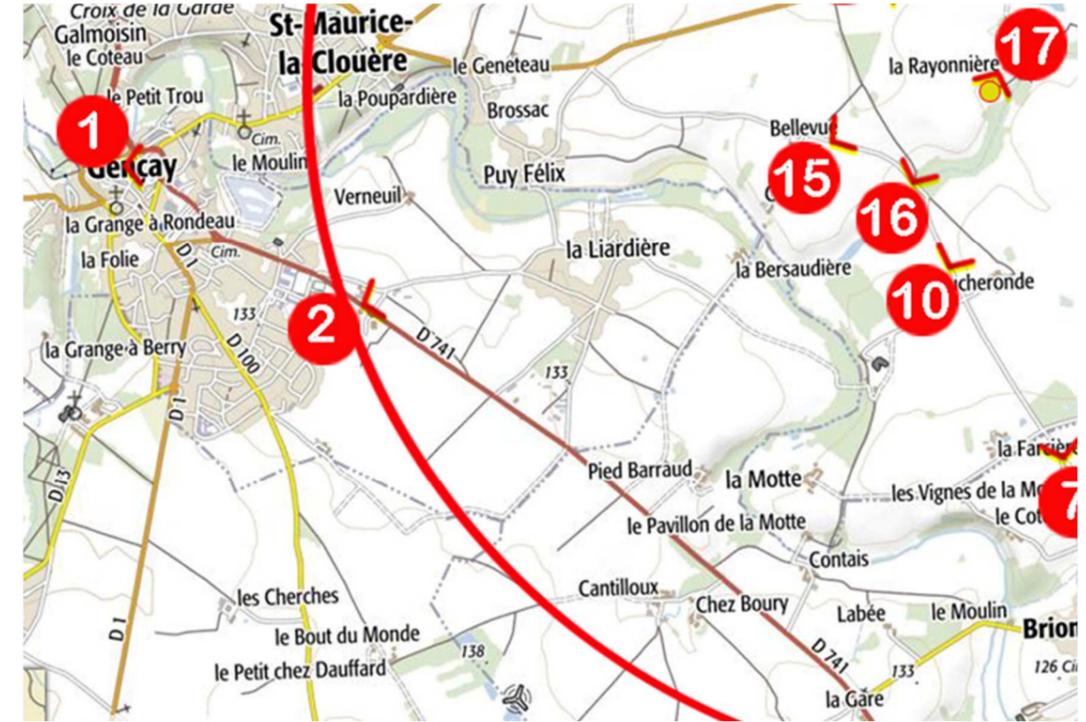
2. Caractérisation de la sensibilité visuelle du site, reportage photo rendant compte des perceptions du site depuis l'extérieur.

Ce reportage photographique permet de montrer l'environnement à une échelle large (minimum 3km) afin de se rendre compte des perceptions du site depuis l'extérieur et de prévoir l'étendue des influences visuelles.



Carte de situation des points de vue qui suivent

**Vue 1** depuis les hauteurs de Gençay et les ruines du château Gençay.



Le site n'est pas en covisibilité du château. Il se situe face à l'entrée (dans le dos de l'observateur qui est tourné vers le château). Le village de Gençay étant entre le château et le site, il n'y a pas de vues possibles vers le le projet.  
Le château se visite peu et n'est pas accessible au niveau des tours.

**Vue 2** depuis la D741 à 3 km du site

SITE (à l'arrière, non visible)



Depuis la D741, au sud de Gençay, de par le bocage et le léger relief, le site n'est potentiellement pas visible.

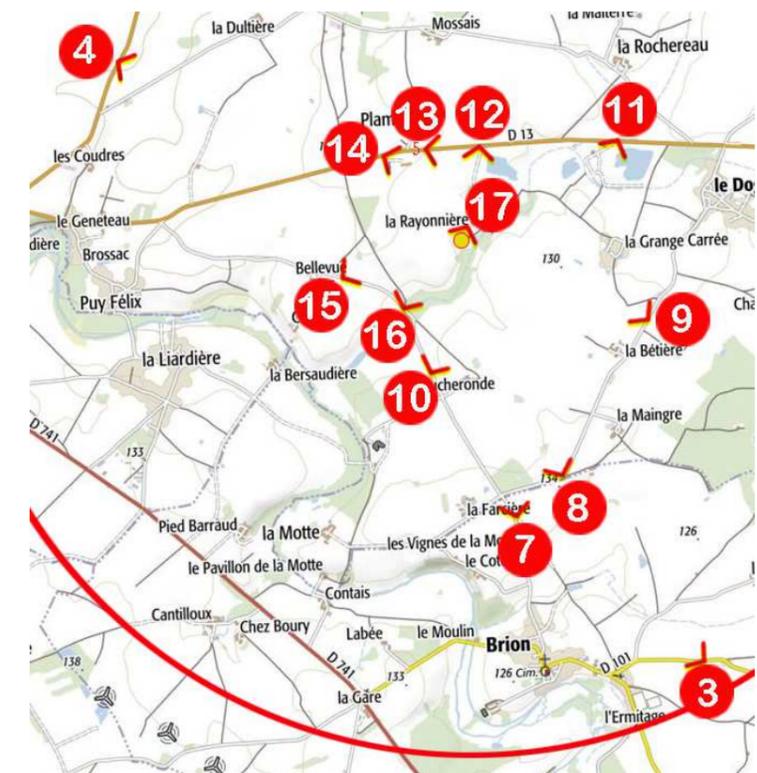
**Vue 3** depuis la D101 à la sortie est de Brion



Depuis la D101, à presque 3 km du site, un cordon boisé sur l'horizon ne laisse potentiellement pas la possibilité d'apercevoir un parc photovoltaïque à cette distance.

**Vue 4** depuis la D2 au nord de Saint-Maurice-de-Clouère.

Le premier plan agricole parait dégagé mais l'horizon arboré montre des filtres visuels importants. A plus de 2.5km, avec le bocage, le site ne peut être visible.



**Vue 5** depuis la D2 au nord-ouest du site (point culminant de l'aire d'étude).

L'environnement en premier plan de ce point de vue est très boisé. Bien que situé sur le point le plus haut de l'aire d'étude, compte tenu de la végétation, le site n'est pas perceptible. Cette prise de vue est proche de la prise de vue précédente. L'horizon est tout aussi boisé que pour la vue 4, le paysage est en effet globalement similaire sur l'aire d'étude, les horizons sont proches et arborés.



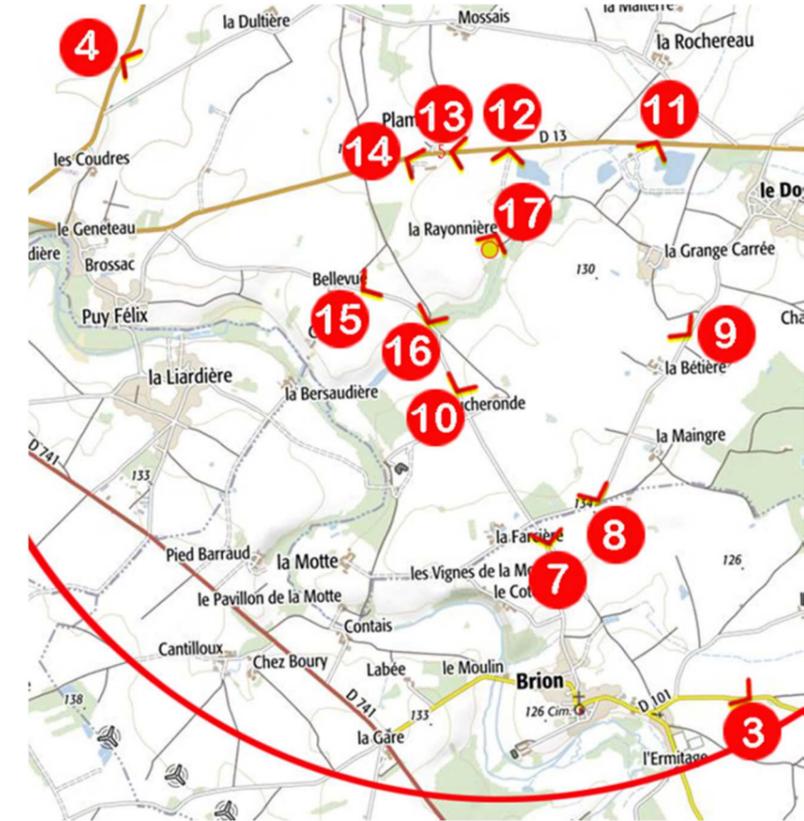
**Vue 6** depuis un chemin vicinal au nord du projet.

Les fermes, les haies et la distance (2.5 km) ne permettent pas de percevoir la carrière existante à côté du site.



**Vue 7** depuis le nord de Brion au niveau de 'La Farcière'.

Bien que située en point haut, la ferme de la Rayonnière, entourée de végétation haute, n'est pas visible. Un parc éolien attire l'œil en arrière-plan, la carrière adjacente au projet de la Rayonnière n'est pas perceptible.



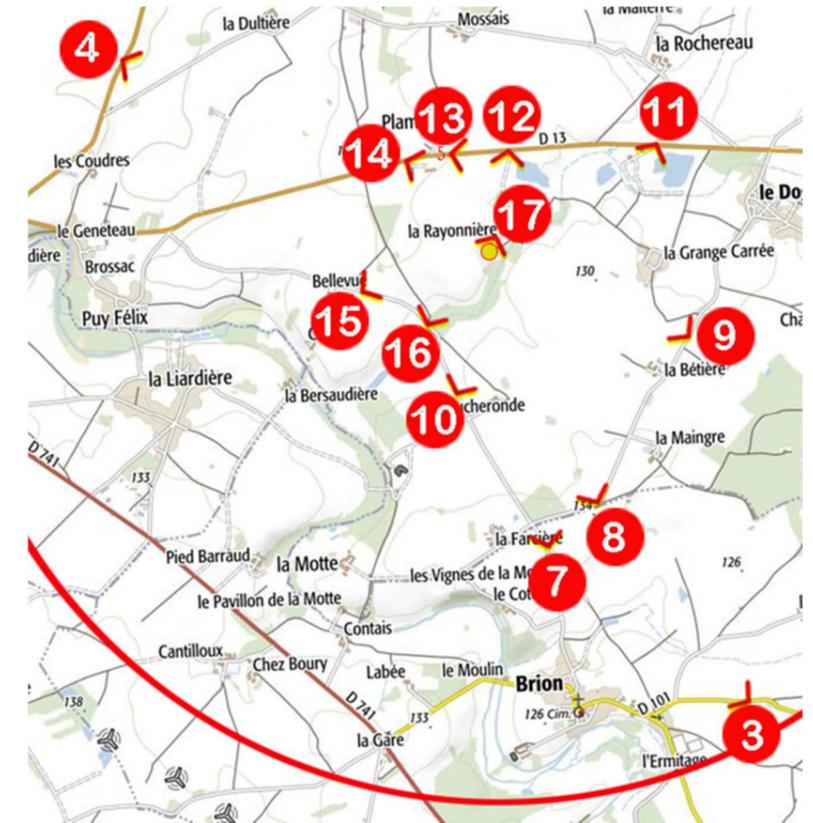
**Vue 8** depuis le sud du projet, à 1.8 km en surplomb de celui-ci.

La carrière adjacente au projet de la Rayonnière n'est pas perceptible, le site non plus.



**Vue 9** à environ 1.2 km au sud-ouest du site.

Depuis ce point, compte tenu du relief et de la végétation, le site n'est pas visible. Le site est en contre bas de ce point de vue.



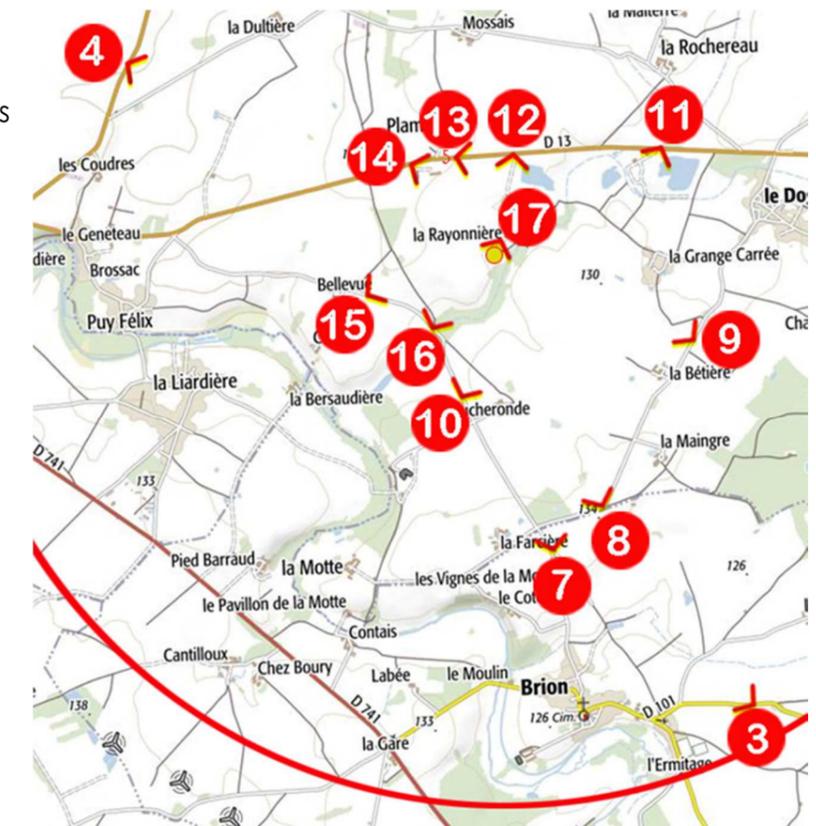
**Vue 10** à environ 900 mètres au sud du site.

Depuis ce point, la vue se heurte à la végétation en bord de la petite vallée au sud de la Rayonnière. La végétation est luxuriante et masquante.



**Vue 11** depuis l'entrée de la carrière qui jouxte le site.

Le site d'implantation du projet photovoltaïque n'est pas visible. Nous sommes cependant à 1 km du cœur du projet mais les remblais, les talus et la végétation masquent les perceptions au-delà du périmètre de la carrière.



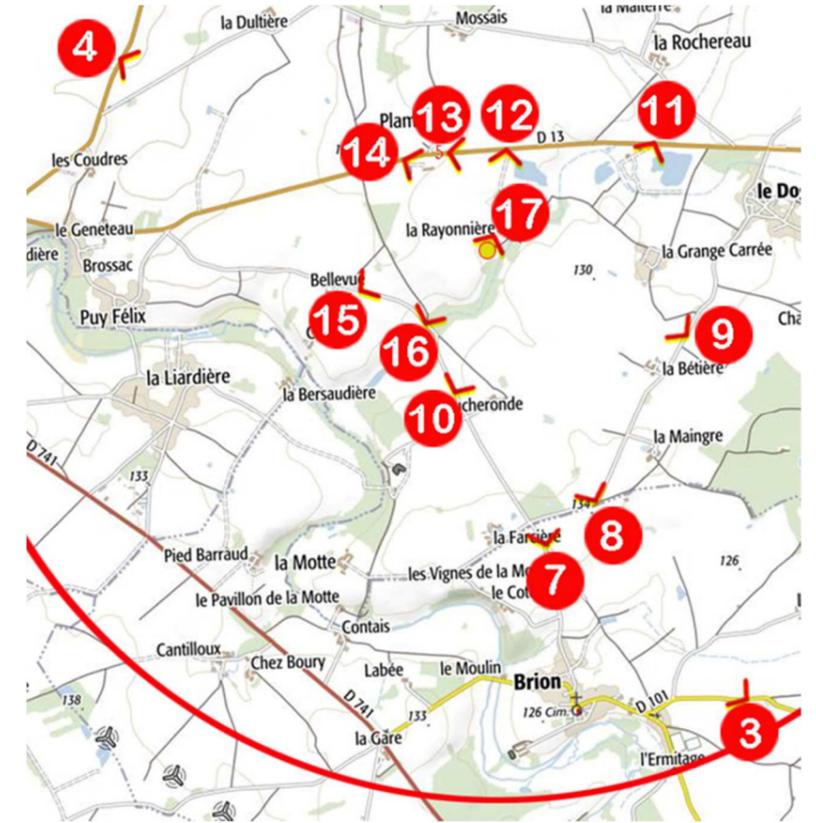
**Vue 12** depuis le début du chemin d'accès au site de la Rayonnière.

Cette vue correspond à ce qui est perceptible depuis la route. Seuls les premiers mètres du chemin sont visibles (sur une totalité d'environ 1km), le reste du chemin et le site sont derrière une végétation dense.



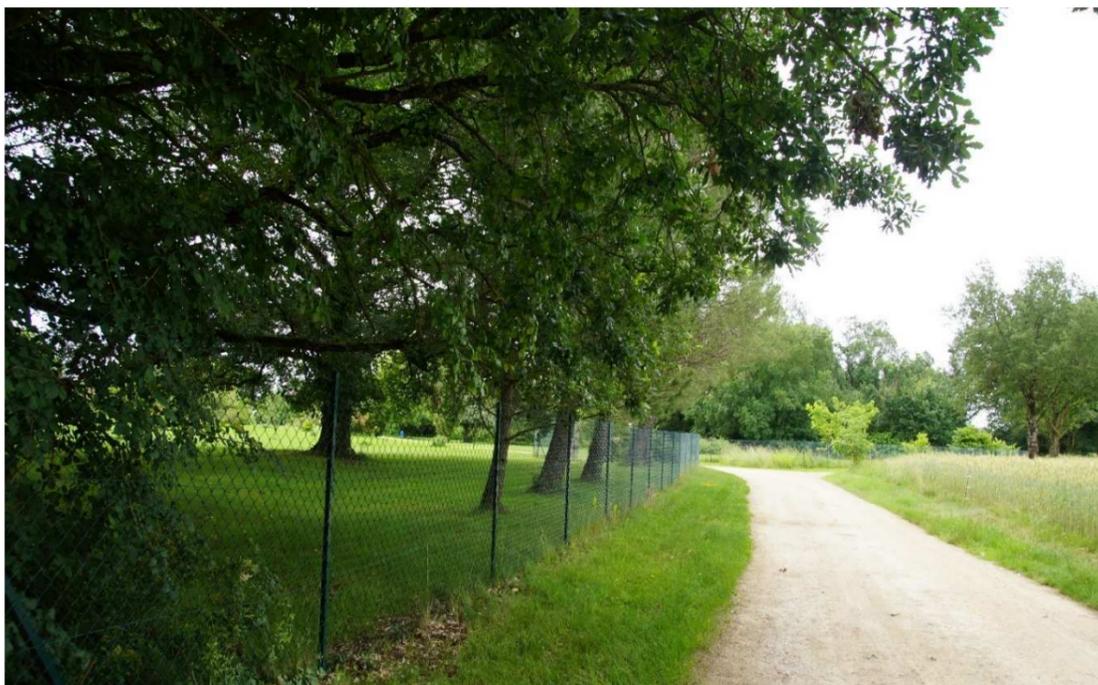
**Vue 13** depuis la D13 au niveau de l'entrée du site

La route est rectiligne et bordée d'arbres, il n'y a pas de fenêtres visuelles vers le site.



**Vue 14** depuis l'accès à 'Plamboux'

Plamboux est l'habitation la plus proche de La Rayonnière, l'arrière-plan est également très boisé, il n'y a pas de vue vers La Rayonnière.



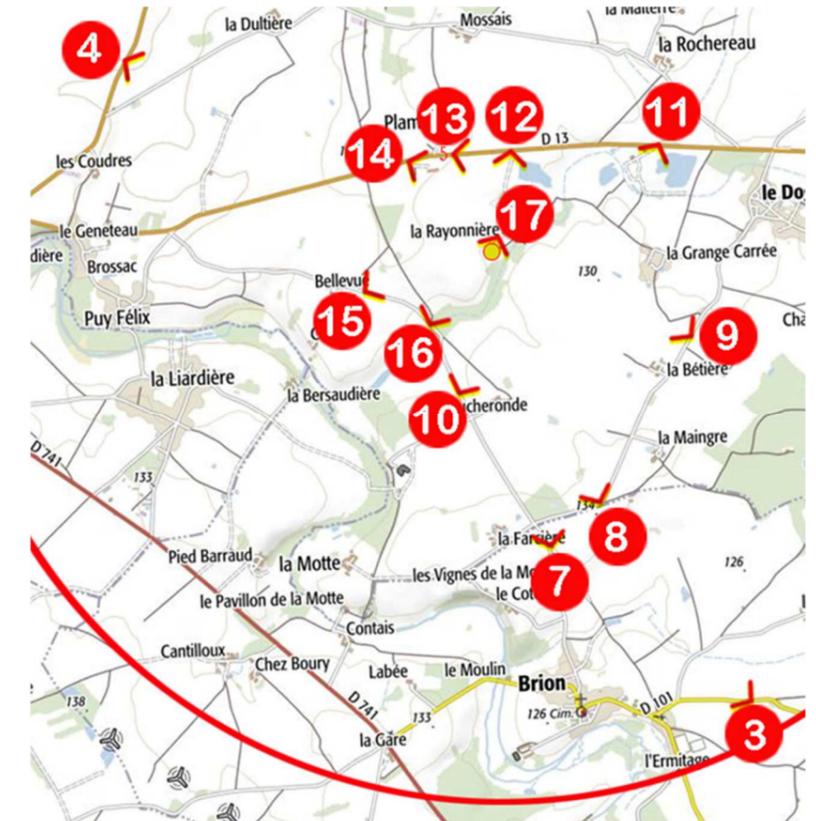
SITE (à l'arrière, non visible)

**Vue 15** depuis la route au sud du site au niveau de 'Bellevue'

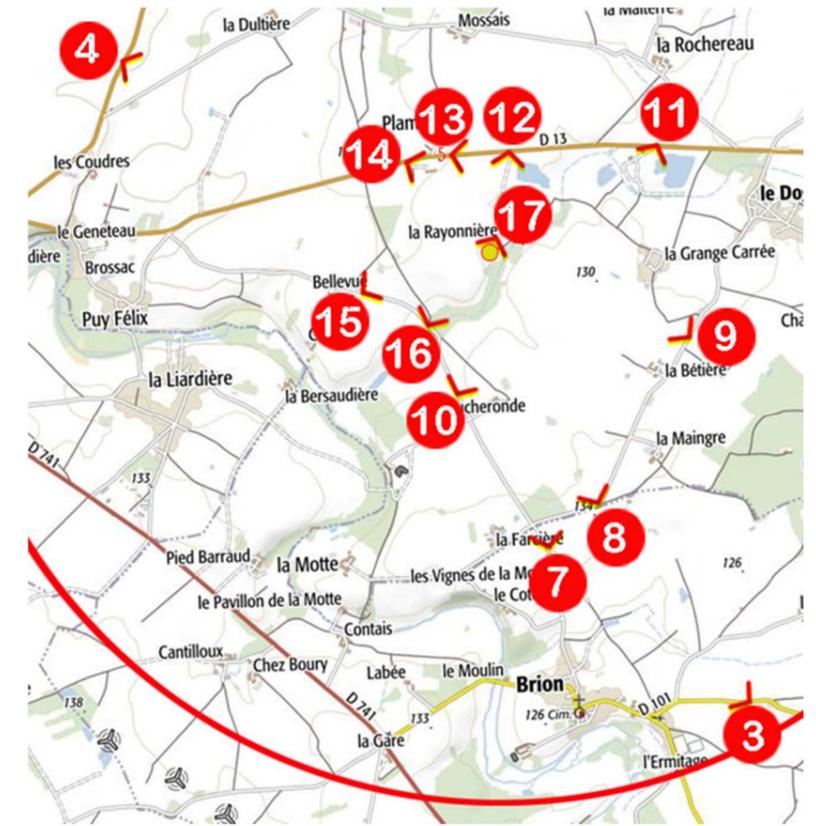
Cette route secondaire surplombe théoriquement le site, cependant, la végétation le long de la Clouère masque toutes vues potentielles.

**Vue 16** depuis le fond de vallée le long de la Clouère

Bien que l'on soit à quelques centaines de mètres du site, la végétation le long de la Clouère empêche toutes vues vers le site de la Rayonnière.



Vue 17 depuis le cœur du site



Le site est relativement ouvert en son centre mais ceinturé d'un cordon boisé qui bloque toutes les vues vers l'extérieur.

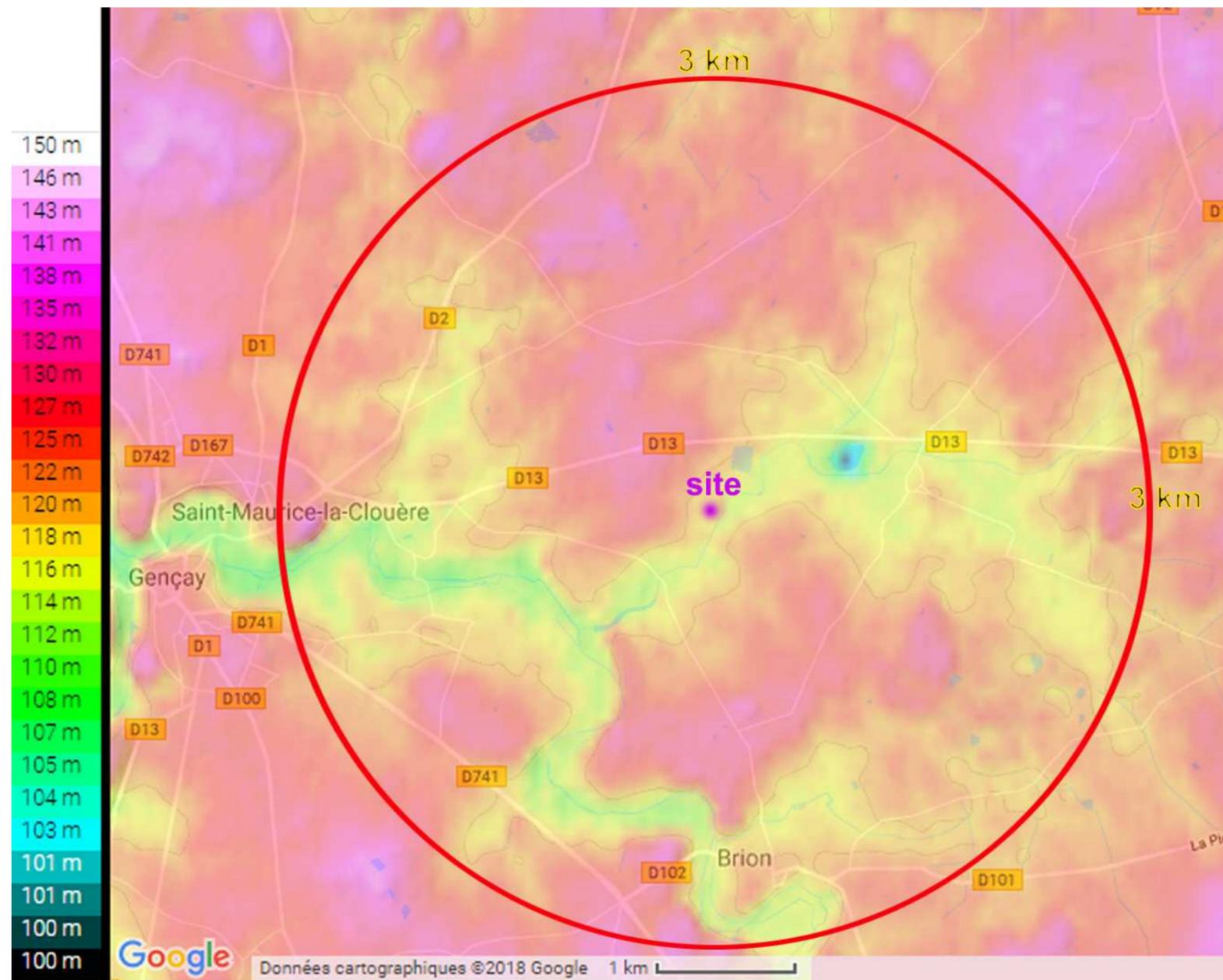


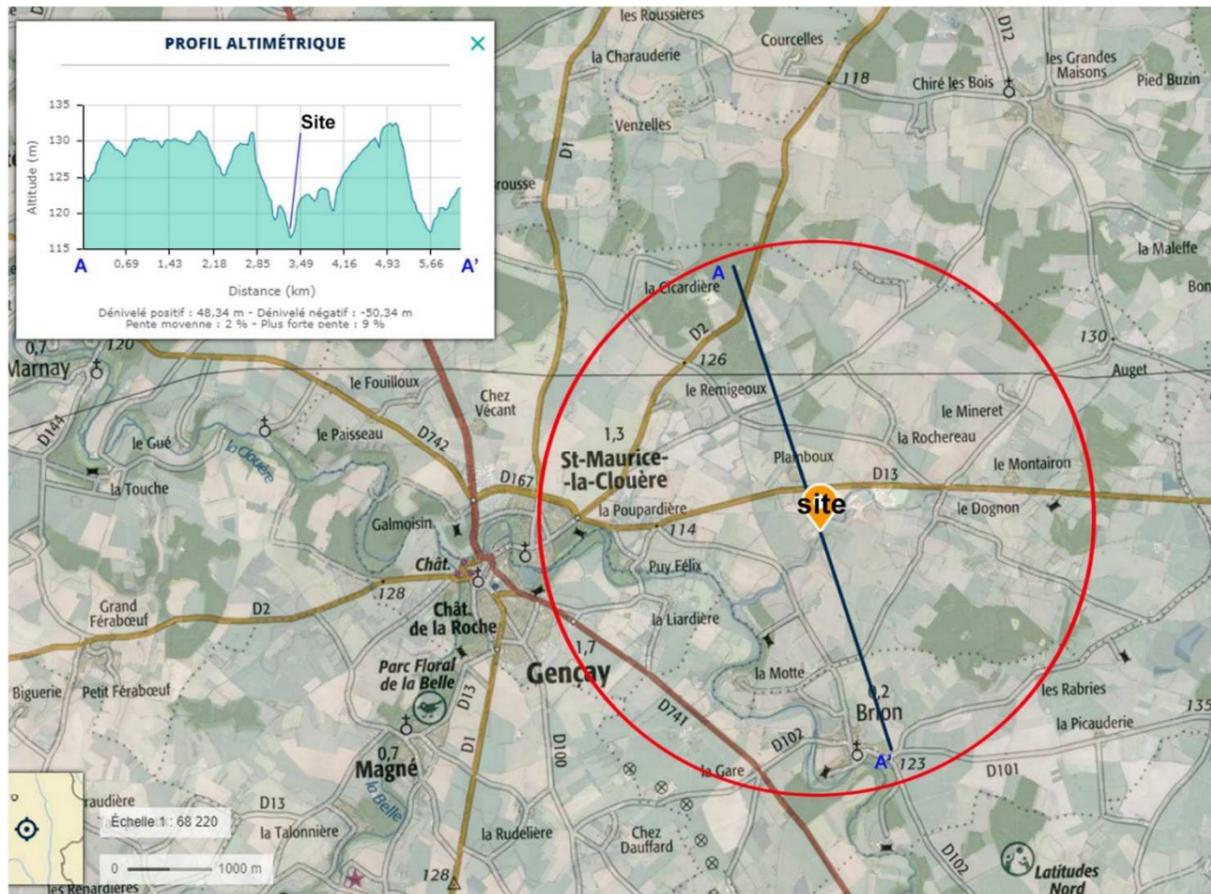
3. Mise en perspective du site dans son environnement physique, géographique et patrimonial. Structure et occupation du territoire (relief, routes, végétation, patrimoine.).

La carte suivante montre le relief à une échelle de plus de 3 km du site, on s'aperçoit que le site n'est pas en point haut (le point culminant est à 133 m au nord-ouest), il est à une altitude moyenne, voir plutôt basse (117 m). Le point le plus bas est à 104 m.

Le fait d'avoir un site en altitude basse est favorable à l'intégration paysagère du projet.

✓ **Le relief**

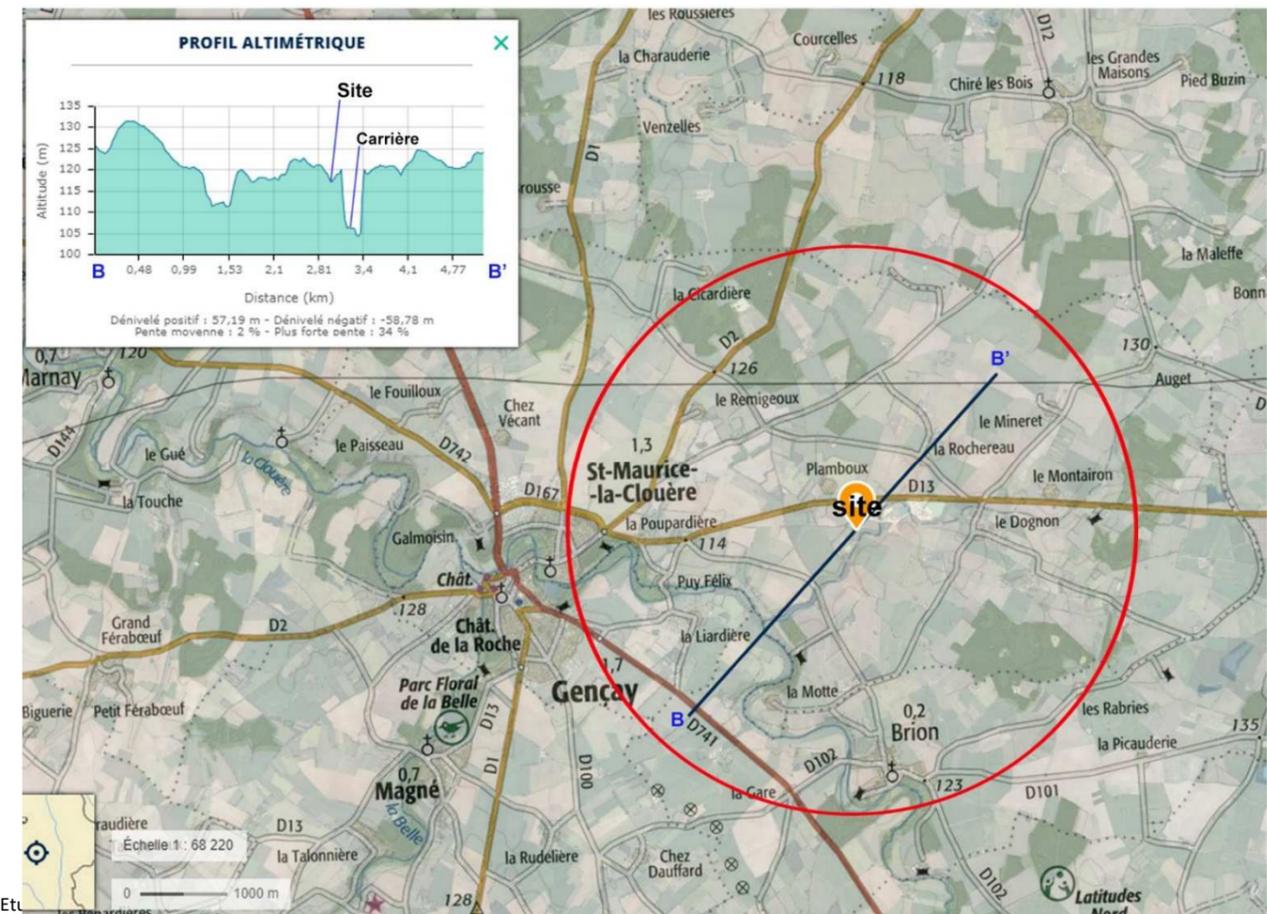




Carte du relief dans le secteur d'étude

Situation du site au Coeur de l'aire d'étude.

Le site est en point bas, il n'est pas visuellement exposé.



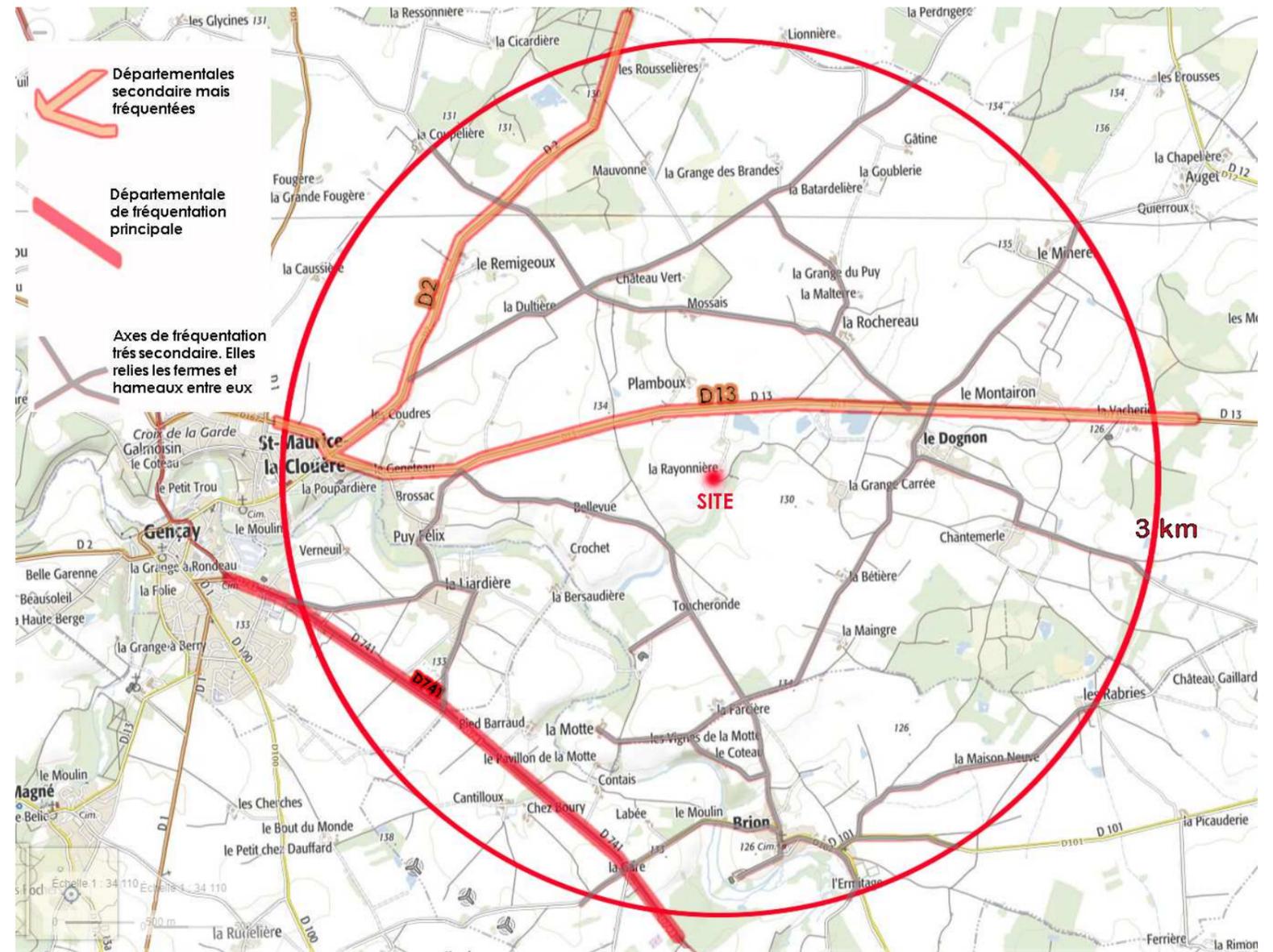
### ✓ Le réseau viaire

La route principale la plus proche du site est la D13. Elle reste cependant assez peu fréquentée et elle est bordée d'une végétation dense et haute. Elle n'offre pas de vue vers le site au sud.



### D13 au niveau du site

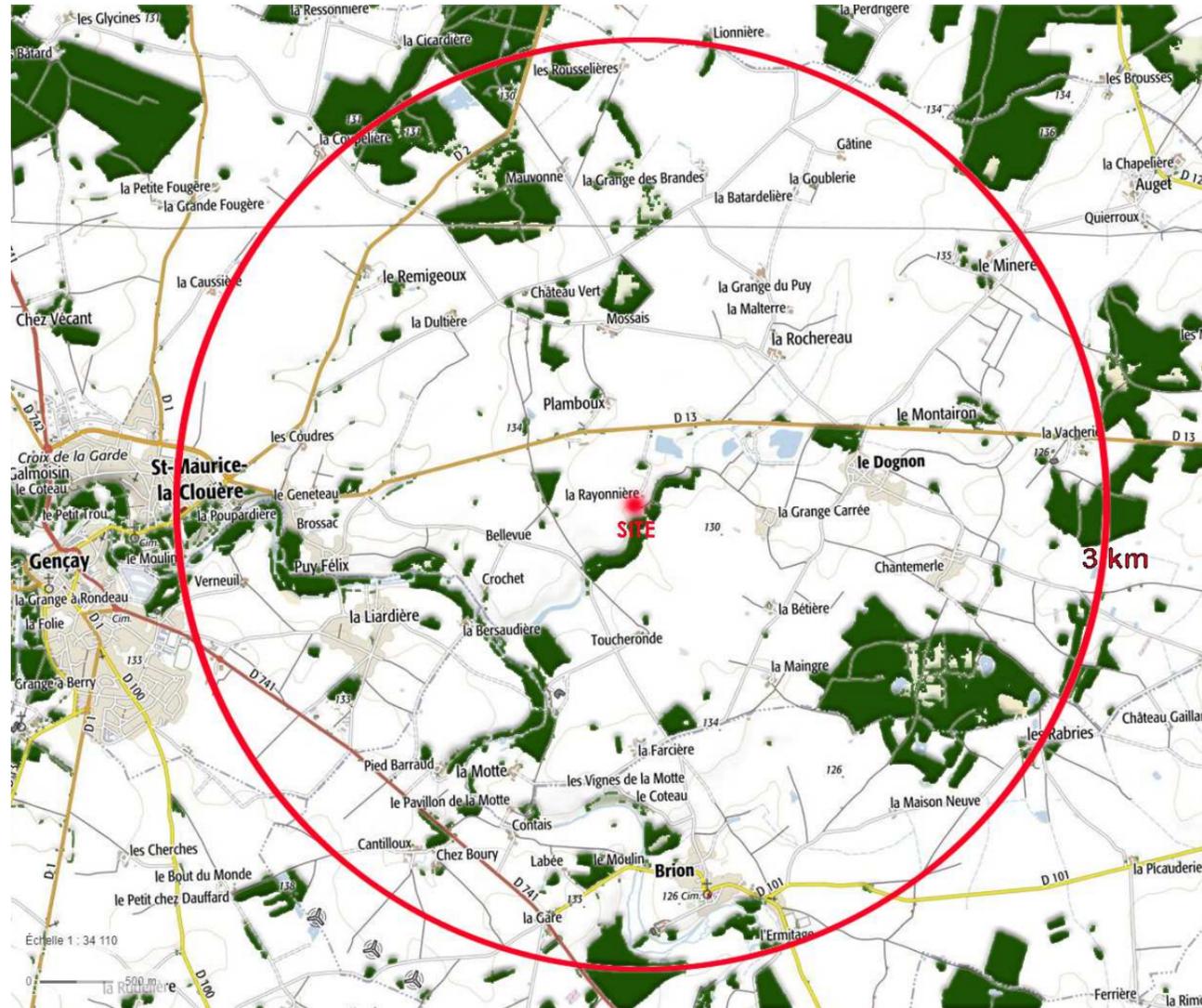
La D741 au sud est nettement plus fréquentée mais n'offre pas de fenêtre visuelle vers le site.



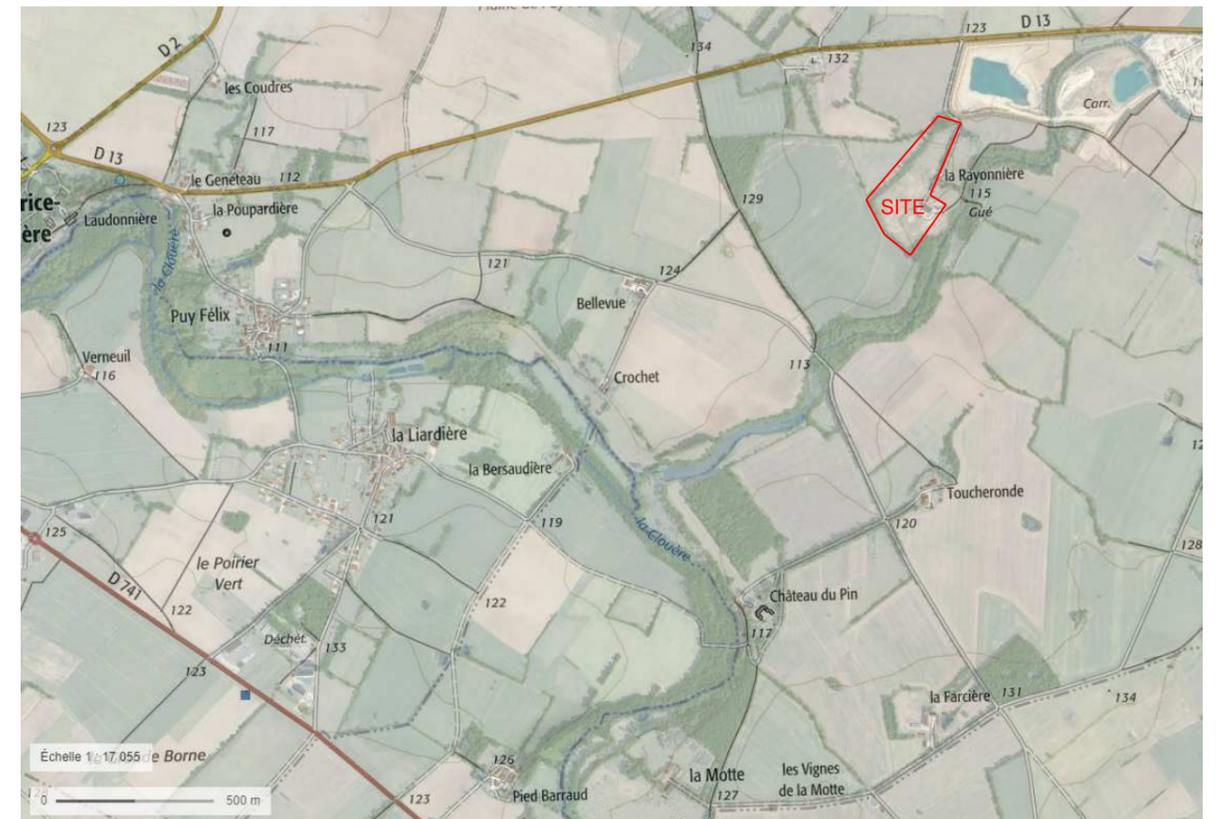
Carte du réseau viaire dans le secteur d'étude

## ✓ La végétation

La carte suivante montre que le secteur est fortement boisé et bocager. Ces successions de haies et de boisements créent autant de filtres visuels pour réduire les éventuels impacts du projet.



**Carte de la végétation dans le secteur d'étude**



**Zoom de la carte de la végétation au sud-ouest de la Rayonnière**

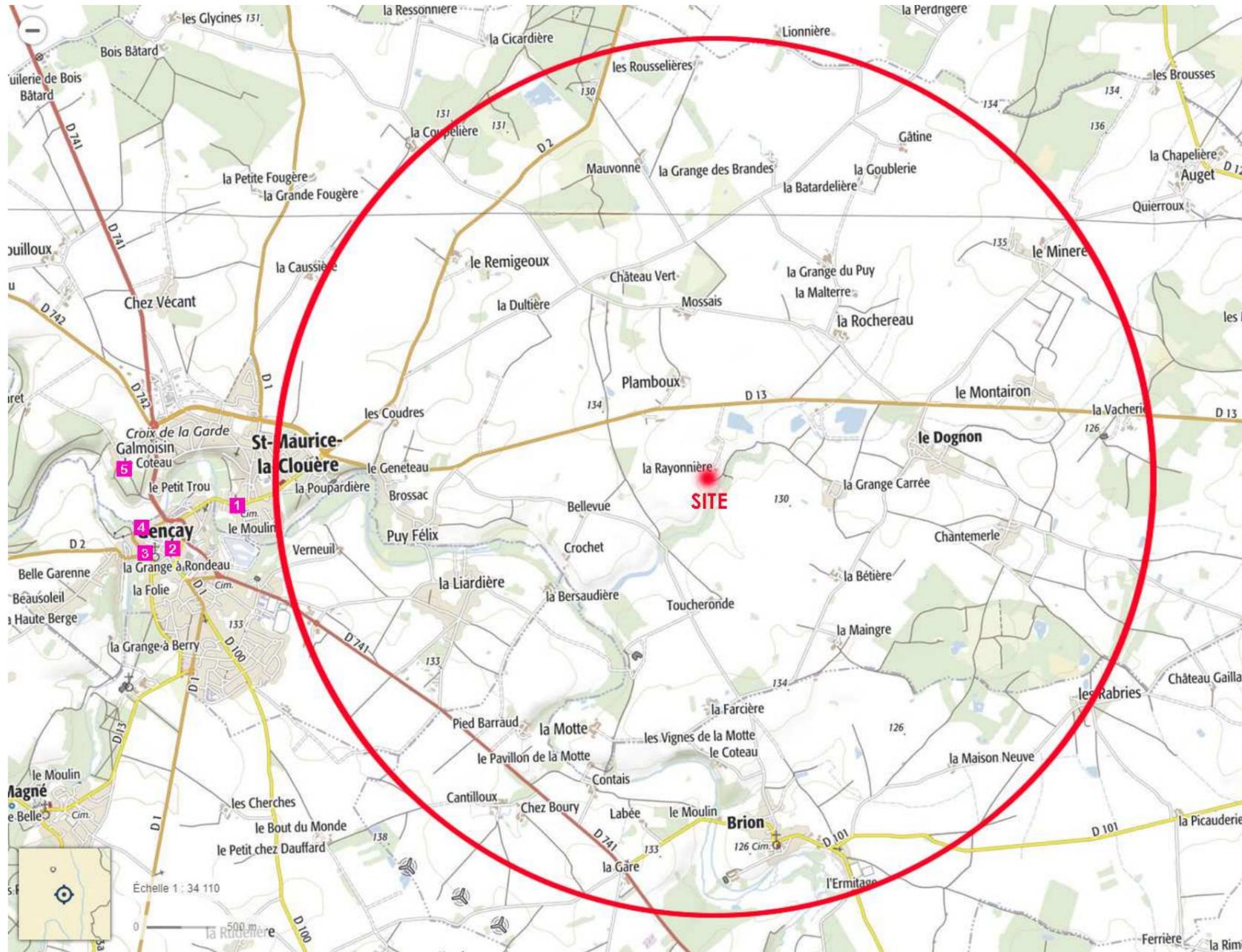
La végétation sur l'aire d'étude est principalement concentrée le long des routes et le long de la Clouère et de ses petits affluents. Les horizons sont boisés et rapprochés.



**Végétation aérienne dans le secteur d'étude (ci dessus) et zoom (ci dessous)**



## ✓ Le patrimoine historique



### Carte du patrimoine historique dans les 3km autour du site Il n'y a pas de patrimoine historique recensé sur l'aire d'étude

Le patrimoine historique n'est pas très important dans ce secteur, il n'y a rien de répertorié sur les 3 km autour du site, l'édifice le plus proche est l'église Saint-Maurice à Saint-Maurice-la-Clouère .

**Les édifices n'ont pas de vues vers le projet.**

**1 : [Eglise Saint-Maurice à Saint-Maurice-la-Clouère \(classé MH\)](#)**

**2 : [Hôtel des Trois-Marchands à Gencay \(inscrit MH\)](#)  
2e moitié 15e siècle**

**3 : [Logis de La Briauderie à Gencay \(inscrit MH\)](#)  
15e siècle ; 16e siècle**

**4 : [Ruines du château à Gencay \(classé MH\)](#)  
13e siècle**

**5 : [Château de Galmoisin à Saint-Maurice-la-Clouère \(inscrit MH\)](#)  
2e moitié 17e siècle**

## B. A l'échelle du site

1. Compréhension du site dans sa réalité physique et spatiale (relief, végétation ...) ainsi que son rapport avec l'environnement immédiat.

### ✓ La végétation

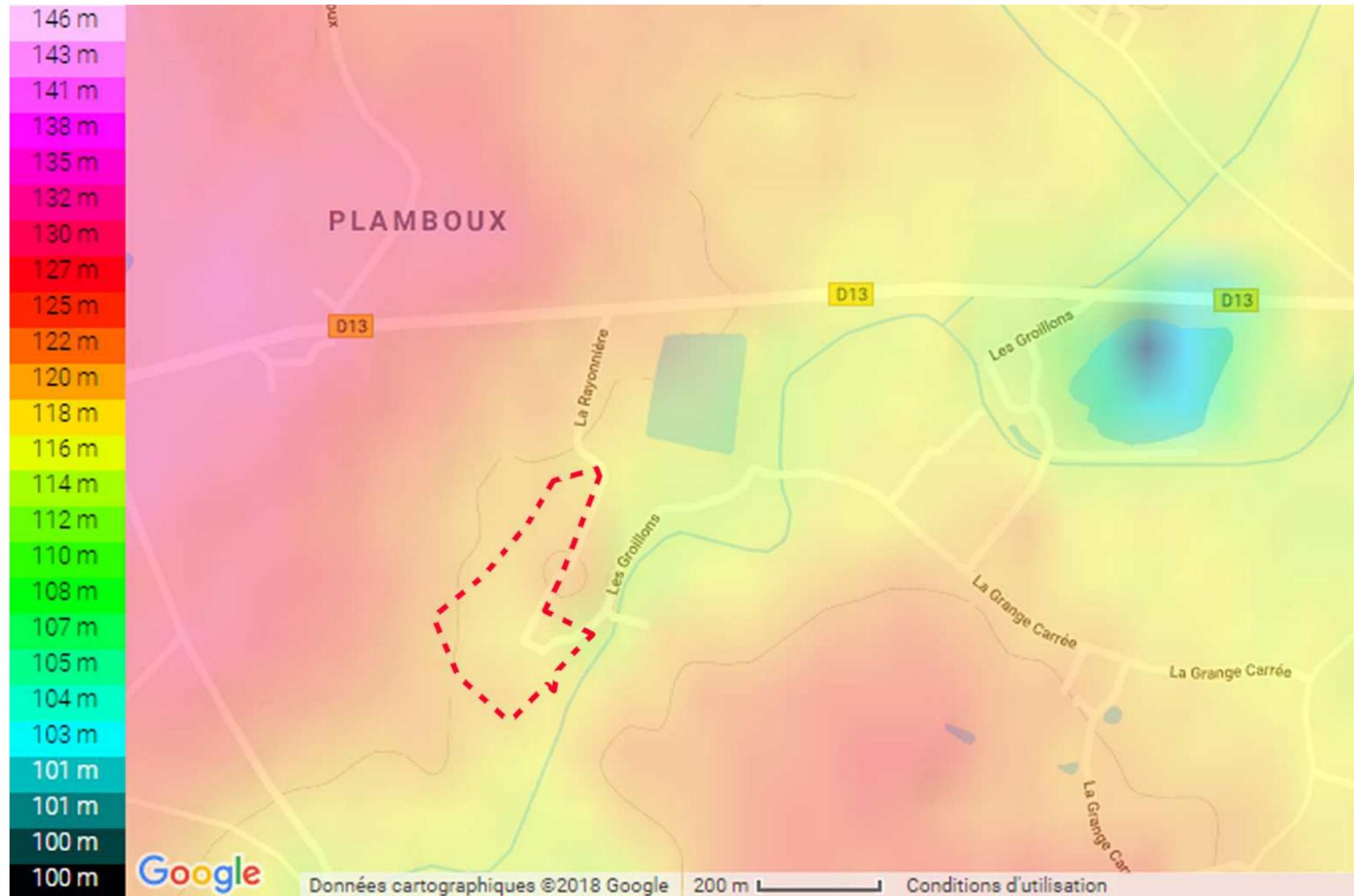
Le site est actuellement bordé de haies et de taillis et d'arbres, son périmètre est relativement planté et visuellement clos. Cette végétation contribue à l'insertion du site et au fait qu'il ne soit pas visible de loin. Le site est inscrit dans un ancien bocage installé, la végétation est mature.



Photo aérienne du site

✓ **Le relief**

La carte suivante montre que le relief plonge relativement soudainement au niveau même du site et que de ce fait, les vues vers le site sont inexistantes.



**Carte du relief à l'échelle du site**

Le relief et la végétation font en sorte que le site soit très discret et non visible de l'extérieur.

Les profils suivants illustrent le relief à l'échelle du site lui-même.







2. Mise en évidence de la manière dont le site s'inscrit dans une logique de maillage, de trame ou de réseau.

Le site s'inscrit dans un espace qui n'est pas isolé ou vierge, en effet, il est au cœur d'un maillage bocager dense (pointillé rouge ci contre). Il s'inscrit dans un site existant et aux contours déjà dessinés, la trame végétale périphérique existante devra être conservée (ou éclaircie) pour maintenir ce maillage.



3. Mise en évidence des composantes humaines, historiques et culturelles du site.

Le site n'est donc pas actuellement utilisé à des fins agricoles, de pâturages, touristiques ou de logements, de par sa nature, il n'est pas destiné à être valorisé par des plantations (forêt, verger...) ou même du pâturage.



Vue sur le cœur du site



## II. ANALYSE DES EFFETS SUR LE PAYSAGE

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol ...) dans un premier temps nous allons voir comment la conception du projet prend en compte le paysage existant et, dans un deuxième temps, quels sont les effets visuels qui en résultent.

### A. Prise en compte du paysage existant

Le projet s'inscrit dans la parcelle existante en respectant les limites bocagères. Les larges espaces de végétation périphérique sont préservés pour maintenir la biodiversité et garder les écrans visuels existants.



Plan masse d'implantation des tables photovoltaïques

Afin de s'inscrire au mieux dans la parcelle existante, le projet respectera les points suivants :

- La composition générale du projet cherche à épouser étroitement le parcellaire agricole en maintenant les lignes de force du paysage : A l'exception de certains arbres de hauts jets à l'intérieur du site, les haies sont gardées pour maintenir le filtre visuel existant et la biodiversité. L'observateur riverain garde ses repères habituels dans le paysage.
- Les installations s'adaptent aux formes des parcelles. Elles s'inscrivent dans les limites actuellement dessinées par les haies.
- Esthétiquement, l'assemblage des panneaux (panneaux de 222 cm de hauteur fixés sur une charpente métallique légère) sera soigné sans encadrement apparent des modules. Les structures porteuses seront transparentes et les fondations sur pieux seront légères. (Pieux creux enfoncés dans le sol sur environ 1,50 m de profondeur).
- L'installation ne nécessite aucune fondation en béton pour les structures porteuses des panneaux photovoltaïques.
- Le hangar existant sera conservé en l'état.
- Il n'y aura pas de câbles visibles, ils seront enterrés, posés dans un lit de sable au fond d'une tranchée d'une profondeur d'environ 80 cm
- Une piste d'exploitation périphérique de 4 m de largeur minimum assurera la desserte périphérique de l'ensemble du site. Les espaces entre rangées de panneaux, destinés à éviter les phénomènes d'ombrage et par conséquent de perte de production, serviront également de desserte pour les opérations de maintenance.



Vue sur les structures métallique



Les 3 vues suivantes montrent que le projet reste sous l'horizon créé par les arbres en arrière-plan. Il n'y a pas d'émergence importante, le projet ne dépassera pas les haies périphériques.

### Point de vue 1

#### Vue existante



#### Vue avec le projet



**Point de vue 2**

**Vue existante**



**Vue avec le projet**



**Point de vue 3**

**Vue existante**



**Vue avec le projet**



### III. SYNTHÈSE

Suite à cette étude, nous avons vu que le futur projet s'intégrait dans un site existant et qu'il saurait le respecter en différents points :

- A l'exception de quelques arbres de hautes tiges et buissons sur le site lui-même, la végétation périphérique en place sera conservée.
- La large bande végétalisée en bord de la Clouèze sera entièrement conservée.
- Le relief est maintenu tel que, le projet vient s'intégrer au terrain naturel sans modifier la topographie existante.
- Les hauteurs des tables ne dépassent pas 2.22 m, les éléments installés ne créent pas de points de sur hauteurs dans le paysage. Le projet reste à hauteur humaine et ne dépasse pas la hauteur de la végétation en place.
- Il n'y a pas de vues du site depuis Saint-Maurice-la-Clouère et il n'y a pas de vues directes depuis les habitations les plus proches
- Le site ne sera pas vu depuis les axes de circulation principales (D13 et D741)
- Le projet va permettre de réhabiliter et revaloriser un espace non exploité.

**Globalement, de par le relief, la forte végétation du secteur (haies et arbres), le peu de routes d'accès au site et la faible densité de population proche, le projet de la Rayonnière aura un impact paysager nul.**